

Vous devez reprendre les montants HORS TAXES des justificatifs de l'ensemble de vos frais.
 Pour les billets de train, avion et tous les autres frais non soumis à la TVA, le montant HT correspond au montant facturé du justificatif.
 Le montant total des frais (avions, train compris) est ensuite soumis à la TVA lié à l'activité de votre structure (20%,10%, 5.5%).

Par exemple, vous avez un justificatif de train 50 € TTC et un justificatif d'hôtel de 110 €TTC (100€HT).
 Le montant total que vous avez réglé est de 160 € et vous serez remboursé 180€ la différence concerne uniquement les opérations de TVA. Le montant facturé sera de 150€HT plus 30€ de TVA si vous êtes assujetti à 20%, soit un total de 180€.

Mon entreprise

Mon adresse

Mon numero RCS

Mon numero TVA

APM

120-122 rue Réaumur

75002 Paris

Date Facture

Numero Facture

Objet,Date, lieux : *Séminaire Président du 10/06/2016 à Paris**

Detail Dépenses	Montant Hors Taxe	Taux de tva	Montant de TVA	Montant TTC
-----------------	-------------------	-------------	----------------	-------------

Frais de déplacement	<i>Train Paris-Rennes*</i>	<i>50</i>	<i>20%</i>	<i>10</i>	<i>60</i>
<i>(trais, taxi, avion, parking etc.)</i>					

Frais d'hébergement	<i>Hotel Rennes le 01/06*</i>	<i>100</i>	<i>20%</i>	<i>20</i>	<i>120</i>
<i>(Hotel, Repas etc.)</i>					

TOTAL HT		TOTAL TVA	TOTAL TTC
<i>150 €</i>		<i>30 €</i>	<i>180 €</i>

Net à payer *180 €*

* les mentions en italique sont à titre d'exemple